

REMPART :

patrimoine et citoyenneté

Notre définition de la citoyenneté

La citoyenneté est une vertu de la personne qui a une conscience de sa place dans la Société, des responsabilités que cela lui impose, et des obligations et contraintes que son existence même impose aux autres et à la collectivité.

La citoyenneté est donc un état ou un état d'esprit d'une personne. Elle est relative et peut varier selon l'âge, le sexe, les époques et les lieux. Mais la citoyenneté n'est pas statique : elle s'acquiert (*On ne naît pas citoyen, on le devient* – Spinoza), elle se conquiert, elle s'exerce.

Pour l'individu, la citoyenneté se traduit par une dynamique, un engagement, une prise de responsabilité. Exercer sa citoyenneté, c'est avoir ou prendre sa place dans la cité, la région, le pays... au sein du groupe et de la communauté auxquels on appartient. La citoyenneté renvoie en effet au groupe, à la responsabilité, à la solidarité et au respect mutuels des individus qui le composent.

La citoyenneté ne s'exerce pas de façon individualiste, mais s'exerce pour une cause qui dépasse chaque individu.

Si elle peut sans doute s'exercer au profit de la Société telle qu'elle est organisée, elle peut (elle doit) également conduire à la contestation ou la remise en cause d'un ordre établi, à l'engagement pour une transformation sociale, voire à la rébellion.

Autonomie et sens critique constituent deux qualités requises pour que l'individu exerce sa citoyenneté, pour qu'il agisse en pleine connaissance de cause et pour qu'il mesure ses actes et leurs conséquences pour lui-même et pour les autres.

L'un des défis lancés à une Société est de créer les conditions (matérielles, économiques, culturelles, sociales ...) pour que chaque personne puisse acquérir un niveau de connaissance et de discernement tel que cette personne soit en mesure de faire, en toute autonomie et en toute liberté, ses propres choix de vie.

Un deuxième défi pour cette Société serait de s'organiser pour que tous ses citoyens puissent faire des choix de vie autonomes, tout en restant dans des limites librement consenties, évolutives et définies en particulier par les lois.

Les liens entre patrimoine et citoyenneté

Le patrimoine constitue un repère structurant dans le temps et l'espace : il incarne et symbolise une histoire, une culture, et est porteur de l'image identitaire de la communauté à laquelle un citoyen appartient. Comprendre et connaître ce patrimoine, c'est mieux comprendre et connaître la Société dans laquelle nous vivons, discerner les valeurs sur lesquelles elle se construit, pour mieux, ensuite, les intégrer ou les contester.

Le patrimoine est un bien collectif qui nous a été légué et que nous transmettrons nous-mêmes. Nous en sommes responsables collectivement et individuellement, aujourd'hui pour demain. Peu de lieux ou d'espaces matérialisent aussi bien cette co-responsabilité des citoyens vis-à-vis d'eux mêmes comme vis-à-vis des citoyens à venir.

Le patrimoine nous parle de notre histoire et en particulier de notre histoire sociale. Il nous rappelle la vie d'hommes et de femmes dont les inquiétudes, les luttes, les espérances ou les victoires sont comparables aux nôtres, que nous pouvons nous approprier au travers des traces qu'ils nous ont laissées.

A la notion de « citoyen du monde » ou de « citoyen européen » répond celle de « patrimoine mondial ». Le patrimoine est le bien commun de l'humanité ; il peut constituer un lien entre des hommes que des frontières séparent aujourd'hui, mais qui considèrent appartenir à une même communauté.

Le sens critique est consubstantiel de la citoyenneté. Le patrimoine, par l'histoire qu'il nous décrit et l'enseignement qu'il nous apporte, constitue un moyen de développer notre sens critique et notre capacité à tirer des enseignements. Il nous permet ainsi de resituer des actions dans leur contexte, d'accroître notre tolérance et notre compréhension de l'autre. Il facilite la construction, individuelle et collective, de notre avenir.

Le patrimoine, au travers des *chantiers de bénévoles* qui s'y déroulent, est un support d'apprentissage de la citoyenneté :

- Le patrimoine constitue en lui-même un repère dans le temps et l'espace. Le fait d'agir concrètement sur ce patrimoine, d'y laisser sa trace, après celles laissées par les bâtisseurs et par les autres « restaurateurs », et avant ceux qui participeront à l'avenir au projet, constitue un repère pour le participant.
- L'élément du patrimoine sur lequel se déroule le chantier incarne une histoire, un passé et est porteur, plus que tout autre élément, de l'image identitaire d'un village ou d'une communauté. Œuvrer à la restauration de ce patrimoine, c'est être acteur de la vie de cette communauté et être reconnu en tant que tel par cette dernière.
- L'état d'avancement de la restauration du bâti, état que chaque participant peut évaluer, concrétise le travail réalisé et donne l'envie de poursuivre, pour atteindre l'objectif fixé.
- Les exigences de qualité fixées à la restauration ne sont pas vécues comme des contraintes, mais comme des choix assumés individuellement et collectivement.

Texte adopté par l'AG REMPART de Cholet / 1999